

# **INSCRIPTIONS - SAISON 2022-2023**

REINSCRIPTIONS : du lundi 23 mai au vendredi 17 juin NOUVELLES INSCRIPTIONS : à partir du Lundi 27 juin

Cette inscription ne sera rendue **définitive que fin août/début septembre**, si le dossier est complet et après paiement de la cotisation

## Procédure pour la saison 2022-2023 :

Tout se passe sur notre site : <a href="http://www.agt01.fr/inscriptions-2022-2023">http://www.agt01.fr/inscriptions-2022-2023</a>

Vous remplissez le formulaire d'inscription en ligne sans oublier de cliquer sur « envoyer »

Vous devez fournir une photo et l'attacher au formulaire. Depuis une tablette ou un téléphone, vous pouvez directement prendre la photo depuis le formulaire. Pour les réinscriptions, l'ancienne photo peut être réutilisée

Vous pouvez également attacher un certificat médical ou un questionnaire de santé au formulaire, mais vous pouvez nous le faire passer plus tard si vous ne l'avez pas encore, par mail ou par courrier physique. Attention : pas de reprise des cours sans certificat ou questionnaire valide!

Enfin vous pourrez payer directement les 45€ de licence en ligne par carte bleue si vous le désirer. Dans le cas contraire, merci de nous faire parvenir sous 10 jours un chèque qui sera encaissé début Septembre

Votre dossier devra ensuite être validé par <u>le paiement de la cotisation annuelle</u> <u>fin août/début septembre</u>. Un mail vous sera envoyé en temps utile

Adresse de l'AGT pour vos documents papier :

Bureau AGT : Complexe Sportif – 604 Rue de Combes - 01710 Thoiry Une boite aux lettres est également à votre disposition à l'entrée du parking du complexe.







## **Rappels Importants**

- 1 DOCUMENT MANQUANT = DOSSIER NON ACCEPTE!
- MODALITES DE PAIEMENT : Carte Bleue, Chèques ou Espèces
- **DESISTEMENT**: Merci d'en informer le club **par écrit** (courrier ou e-mail) au plus vite afin de nous permettre de contacter les personnes sur liste d'attente.
- Les frais de licences restent acquis au club. Pas de remboursement de cotisations en cours d'année.
- 1 SEANCE D'ESSAI POSSIBLE (un dossier d'inscription complet est nécessaire)

### Informations complémentaires

#### Paiements échelonnés

Vous pouvez payer le montant de l'inscription au moyen de 3 chèques (les montants vous seront indiqués à l'inscription). Ils seront encaissés : le 1<sup>er</sup> chèque à l'issue de la **1ère séance d'essai**, puis pour les suivants les 1<sup>er</sup> novembre 2022 et 1<sup>er</sup> janvier 2023. **La cotisation annuelle ne sera pas remboursée après la séance d'essai**, même si l'adhérent quitte temporairement ou définitivement le club en cours de saison.

#### Séance d'essai

En cas de désistement, les parents doivent prévenir le club de l'arrêt de l'activité de leur enfant avant la 2<sup>ème</sup> séance programmée et <u>par écrit</u>.

### Règlement intérieur

Il est disponible au bureau, consultable à l'affichage ou sur le site internet (http://www.agt01.fr/)



